

Lille, le 15 septembre 2012

Les Inspecteurs d'Académie  
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux  
En Education Physique et Sportive

A

Mesdames et Messieurs les  
Enseignants d'EPS

S/C Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissements de l'Académie de  
Lille

**Objet :** Inspection individuelle en EPS

Les Inspecteurs d'Académie-Pédagogiques Régionaux en Education Physique et Sportive vont apporter quelques modifications aux modalités de mise en œuvre des inspections individuelles.

**INSPECTION  
PEDAGOGIQUE  
REGIONALE  
EDUCATION  
PHYSIQUE  
ET SPORTIVE  
Lille**

Tel 03 20 15 67 32  
Fax 03 20 15 67 30

[ce.ipreps@ac-lille.fr](mailto:ce.ipreps@ac-lille.fr)

Cité académique  
Guy Debeyre  
20 rue Saint Jacques  
59 000 Lille

La répartition des bassins est la suivante :

Bassin 1	Lille centre	M. Preuvot
Bassin 2	Lille Ouest	Mme Jomin-Moronval
Bassin 3	Lille Est	Mme Jomin-Moronval
Bassin 4	Roubaix – Tourcoing	M. Calais
Bassin 5	Dunkerque – Flandre	M. Tribalat
Bassin 6	Douais	Mme Jomin-Moronval
Bassin 7	Valenciennois	M. Mauny
Bassin 8	Sambre – Avesnois	M. Mauny
Bassin 9	Cambrésis	M. Mauny
Bassin 10	Artois – Ternois	M. Calais
Bassin 11	Lens – Hénin – Liévin	M. Preuvot
Bassin 12	Béthune – Bruay	M. Preuvot
Bassin 13	Audomarois – Calais	M. Tribalat
Bassin 14	Boulogne – Montreuil	M. Calais

Nous vous rappelons néanmoins que tout IA IPR EPS de l'académie ainsi que Mme Boissay, chargée de mission d'inspection, peuvent être amenés à vous inspecter.

Le « document préalable à l'inspection » (dossier de 7 pages) est disponible et téléchargeable à partir du site web disciplinaire : <http://eps.discipline.ac-lille.fr/> pour le lien direct ou en se rendant sur le site web de l'académie de Lille (« sites disciplinaires » puis « site eps »)

Si la page 2 « URGENT ! » de ce document est toujours à renvoyer le plus rapidement possible, nous souhaitons maintenant que les pages 3,4 et 5 nous soient renvoyées par mail à l'adresse de l'Inspecteur concerné avant le jour de l'inspection avec copie au chef d'établissement.

Les pages 6 et 7 (« informations relatives au fonctionnement de l'équipe EPS ») ainsi que l'ensemble des autres documents demandés sont à remettre le jour de l'inspection.

Nous profitons de cet envoi pour vous indiquer que Madame Aubin a fait valoir ses droits à la retraite et qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre c'est Madame Tonon qui assurera le secrétariat EPS (tel 0320156523 – fax 0320156514 – mail : [ce.ipreps@ac-lille.fr](mailto:ce.ipreps@ac-lille.fr))

Les IA IPR EPS  
de l'Académie de Lille